

GROUPE DE TRAVAIL
SOLIDARITÉS

QUELLES SOLUTIONS
D'HEBERGMENT
D'URGENCE POUR LUTTER
CONTRE LE SANS-ABRISME
?

.....
Note préparatoire de la séance du 14/02/2023

I INTERVENANTS



Frédérique Kaba, directrice des missions sociales à la Fondation Abbé Pierre



Anne-Claire Davy, chargée de projet Habitat et modes de vie à l'Institut Paris Region

.....

🕒 Le mardi 14 février de 9h à 10h30

📍 En visioconférence

👤 Élu pilote :

- Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois (94) et vice-président en charge des Solidarités à l'Association des maires d'Ile-de-France

.....

I OBJECTIFS

- ✓ Partager des constats sur l'évolution du sans-abrisme
- ✓ Appréhender les différents outils d'hébergement d'urgence existants en Ile-de-France, et échanger sur les enjeux et freins de ces solutions
- ✓ Echanger sur les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'urgence en Ile-de-France
- ✓ Echanger le rôle et la coordination des différents acteurs (Etat, département, communes, associations) en matière d'actions de lutte contre le sans-abrisme

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Un nombre de personnes sans-domicile et sans-abri en augmentation

Dans son dernier rapport sur le mal-logement publié en janvier 2023, la Fondation Abbé Pierre (FAP) indique qu'en France, le nombre de personnes sans-domicile aurait plus que doublé en dix ans. L'association dénombre ainsi **330 000 personnes vivant actuellement dans la rue, en abri de fortune, à l'hôtel ou en centres d'hébergement**, soit une augmentation d'environ 130 % par rapport à 2012, date de la dernière étude de l'Insee à ce sujet.

Au niveau de l'Ile-de-France, la FAP estime dans son dernier éclairage régional qu'à minima 138 000 personnes seraient sans domicile en intégrant :

- Les **125 000 personnes sans domicile** accueillies au 31/12/2021 selon les données de la DRIHL : près de 50 000 places en centres d'hébergement (CHU, CHRS), plus de 23 000 places d'accueil et de mise à l'abri pour demandeurs d'asile et réfugiés, et près de 52 000 nuitées d'hôtels
- Les **8 800 habitants dans les bidonvilles** et a minima des **4 000 personnes sans abri** (2012, dernier chiffre disponible portant sur les personnes francophones).

Il est cependant difficile de dénombrer le nombre exact de personnes sans domicile personnel pour de multiples raisons : manque de données administratives exhaustives, difficulté à identifier des personnes par définition sans adresse, mobiles ou cachées, diversité des situations des personnes « sans domicile » (sans abri qui vivent à la rue à l'année, occupants de locaux non appropriés à l'habitation, personnes sans domicile personnel mais hébergés par des tiers, prises en charge par des services d'hébergement pour une nuit ou sur des périodes plus longues...).

Pour pallier cette difficulté, de nouvelles méthodes d'enquête telle que des « Nuits des Maraudes » ont été mises en place avec l'objectif de mieux connaître le parcours et le profil des personnes sans-abri. L'Observatoire Francilien des personnes à la rue et hébergées (OFPRUH) porté par la DRIHL et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Île-de-France a ainsi mené deux « Nuit des Maraudeurs » en février 2020 et juin 2021 dans l'ensemble des départements franciliens (hors Paris). Cette enquête permet de disposer de données sur les personnes sans-abri en Ile-de-France. Parmi les 767 personnes rencontrées lors de la Nuit des Maraudeurs de juin 2021 :

- **68% ont perdu leur logement il y a plus d'un an** (39% entre 1 et 5 ans, et 29% depuis plus de 5 ans).
- Les raisons de la perte de logement invoquées sont diverses : séparations familiales (24%), expulsions locatives (19%) et épisodes de chômage (9%)
- **69% déclarent ne pas ou ne plus appeler le 115**, pour ces derniers en raison d'une absence de réponse ou d'une réponse non appropriée

Une situation préoccupante marquée par un contexte francilien en tension

Malgré la multiplication des places d'hébergement, dont certaines créées durant la crise sanitaire ont été pérennisées, le collectif des associations unies a tiré en décembre dernier la sonnette d'alarme : **la situation des personnes à la rue s'aggrave et la crise énergétique va fragiliser les ressources des gestionnaires des structures d'hébergement.** Pour Nathalie Latour, directrice de la Fédération des acteurs de la solidarité, « *le contexte suscite de grandes inquiétudes : malgré l'activation du plan*

Grand froid, des milliers de personnes restent chaque soir sans solution d'hébergement. Dès septembre nous avons alerté les pouvoirs publics sur le fait qu'il y avait de plus en plus d'enfants à la rue»¹. En effet, selon un rapport de l'Unicef publiée en 2022, plus de **42 000 enfants seraient sans abri en France** . Face à cette situation préoccupante, **44 élus de grandes villes ont adressé un courrier à la première ministre Elisabeth Borne, appelant l'Etat à prendre des mesures urgentes pour l'hébergement des enfants sans-abris** ².

Pour lutter contre le sans-abrisme et la vie à la rue d'une population en forte croissance depuis une vingtaine d'années, **l'État, compétent en matière d'hébergement d'urgence, a développé ces dernières années l'offre d'hébergements d'urgence**. L'hébergement recouvre alors des réalités très disparates allant de la mise à l'abri pour quelques heures à la mise à disposition de chambre en centre d'hébergement, à l'hôtel, ou bien des logements d'insertion. **Ainsi en 2021, la Drihl indique que 149 159 places ont été financées en Ile-de-France** . En 2009, ces places financées étaient de 40 000.

Mais l'offre d'hébergement d'urgence est confrontée en Ile-de-France à de multiples difficultés :

- **Une demande qui croît au sein des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), avec des temps de séjours qui s'allongent** : en 2018, près de la moitié des personnes hébergées étaient à l'hôtel depuis plus de 2 ans
- **Des sorties de l'hébergement d'urgence toujours difficiles , notamment en raison du manque d'offre et des difficultés de mobilité au sein du parc de logement social** qui induit un ralentissement de l'accès pour les demandeurs

En conséquence, l'hébergement d'urgence tend à devenir permanent pour certaines familles et personnes qui ne relèvent plus de l'urgence mais qui ont besoin d'un accompagnement spécifique pour en sortir , et ne peuvent accéder à un logement social dans un contexte où l'offre est saturée. Le dispositif d'hébergement d'urgence se retrouve donc engorgé, et les services du 115 sont saturés. **Selon l'Enquête de Veille Sociale du 8 mars 2022, ce sont 1 272 personnes dont la demande faite au 115 n'a pu être pourvue pour l'ensemble de la région Ile-de-France**, dont plus de 80 % dans 3 départements (47 % à Paris, 24 % en Seine-Saint-Denis et 12 % dans le Val-d'Oise). Près de la moitié de ces personnes étaient des familles avec enfants.

¹ <https://www.lagazettedescommunes.com/841590/une-situation-encore-plus-tendue-pour-les-personnes-a-la-rue-et-mal-logees/?abo=1>

² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/des-maires-dont-4-elus-normands-appellent-l-etat-a-prendre-des-mesures-urgentes-pour-les-enfants-sans-abris-2656604.html>

Face à ces enjeux et à cette situation, le Schéma Régional de l'habitat et de l'hébergement d'Ile-de-France développe notamment des passerelles permettant aux plus démunis d'accomplir un parcours résidentiel vers un logement autonome et de promouvoir une évolution du parc d'hébergement vers des dispositifs d'insertion et d'accès au logement. Il préconise pour cela le développement de réponses plus structurelles et pérennes aux besoins, afin d'inverser la tendance de ces dernières années au développement des dispositifs d'urgence. **Le SRHH fera l'objet d'une révision en 2023.** Ces enjeux seront notamment abordés par Anne-Claire Davy.

Les villes sont également fortement actrices sur le sujet de l'hébergement d'urgence. Ainsi, elles assurent les **misés à l'abri** de familles à la rue ou peuvent **financer des actions d'hébergement temporaire**. En 2018, la ville de Paris a, en partenariat avec l'association Aurore, installé dans la ville deux camions frigorifiques réaménagés par l'association Home 311 en hébergement modulaire. Les villes peuvent plus globalement **soutenir l'innovation dans l'hébergement d'urgence** en permettant la réalisation de centres d'hébergement dans des espaces fonciers auparavant inaccessibles. C'est notamment la philosophie de **l'hébergement intercalaire** qui permet par le biais de conventionnement avec des opérateurs de produire de nouveaux projets modulables. A titre d'illustration, la commune de Montpellier a confié pendant 18 mois à 2 ans à une association des locaux de la ville provisoirement inoccupés pour qu'elle y héberge et accompagne des sans-abris³.

Le plan Logement d'abord

Pour répondre aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, le Président de la République a lancé en 2017 le **plan quinquennal pour le Logement d'abord (2018-2022)**. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes. Car si l'hébergement d'urgence reste une priorité, il ne représente pas une solution à long terme pour l'Etat.

Le logement d'abord s'appuie sur **5 axes d'action** :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées

³ <https://www.lagazettedescommunes.com/808463/une-solution-de-logement-temporaire-permet-aux-sans-abri-de-sortir-des-squats/>

2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

Selon le bilan du Logement d'abord publié par la Dihal (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) en 2020, **235 000 personnes ont accédé à un logement depuis la rue ou les dispositifs d'hébergement depuis le lancement du plan**, dont 82 000 sur l'année 2020, l'ouverture en 2020 de 9 441 places nouvelles en intermédiation locative et l'ouverture de 4 362 places en pensions de famille et résidences accueil depuis 2017. Ce plan concerne également le logement des réfugiés. Ainsi, 8 720 logements ont été mobilisés pour près de 20 000 réfugiés en 2018. Cela représente une progression de 90 % par rapport à 2017.

Le Gouvernement entend poursuivre la dynamique en lançant un deuxième plan Logement d'abord. L'investissement dans les dispositifs de veille sociale, notamment les maraudes et les accueils de jour, sera augmenté pour consolider un réseau essentiel pour aller vers les personnes en situation de grande exclusion, assurer un suivi régulier, et engager avec elles un accompagnement vers l'accès aux droits et au logement à même d'accélérer les perspectives de sortie du sans-abrisme ou des dispositifs d'hébergement d'urgence.

I PROPOSITION DE DEROULE

9h-9h05 : Introduction de la séance par Jean-Philippe Gautrais

9h05-9h40 : Interventions d'**Anne-Claire Davy**, chargée de projet Habitat et modes de vie à l'Institut Paris Region et de **Frédérique Kaba**, directrice des missions sociales à la Fondation Abbé Pierre

9h40-10h25 : Temps d'échanges

10h25-10h30 : Conclusion de la séance par Jean-Philippe Gautrais

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Veuillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.